

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01843 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

WAHISI Fatima

Date de naissance :

02/03/63

Adresse :

20 Pot Youssef La Sa.

Tél. : 06.14.12.12.87 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/06/2023

Nom et prénom du malade : WAHISI FATIMA Age : .....

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : OT2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



08 JUIL 2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/01/23			210.00	DR. TALEL DERI AZZA - MEDICO-DENTISTE SPECIALISTE EN PROTHÉSES DENTAIRES N° 101 TER, AVENUE DE LA LIBERTÉ, CHABDIA DIABETOLOGIE, SPÉCIALISTE EN DIABÈTE N° 101 TER, AVENUE DE LA LIBERTÉ, CHABDIA SPECIALISTE EN DIABÈTE
22/01/23				

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARA Dr. DERI AZZA Bâtiment Toussra, Lot 115 Zoubir CASABLANCA	02/01/23	139.00
	23/01/23	
	22/01/23	
	26/01/23	120.00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

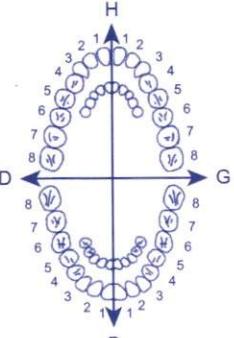
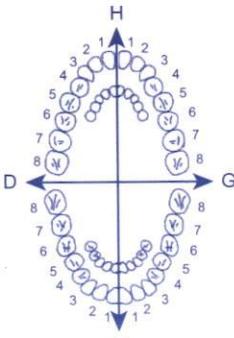
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	Determination du Coefficient MASTICATOIRE				
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G	Coefficient DES TRAVAUX
	D	00000000	00000000	B	MONTANTS DES SOINS
		00000000	00000000		DATE DU DEVIS
		35533411	11433553		DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Fatima Ezzahra  
TALEB EL HOUDA



د. فاطمة الزهراء  
طالب الهودى

SPÉIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE, DIABÉTOLOGIE,  
MALADIES MÉTABOLIQUES ET NUTRITION

اختصاصية في أمراض الغدد، داء السكري،  
أمراض الأيض و التغذية

- Diplômée de la Faculté de Médecine, Casablanca.
- Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca.
- Diplôme Universitaire d'Endocrinologie et Métabolismes de la transition, Paris.

- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء.
- طبيبة داخلية ساهمت بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.
- دبلوم جامعي في أمراض الغدد والأيض أثناء الانتقال إلى مرحلة البلوغ، باريس.

Casablanca Le : 02/06/23

## ORDONNANCE MÉDICALE

Me wahidi: Fathia

1) Nextad 30

26 UI matin avant petit déj.

14 UI ~~ssin~~  
PHARMACIE MARAM  
Dr. DERIAZIZA  
tissement Youssra, Lot 115  
Zouhour CASABLANCA

390,-

2) Glus 50 mg (ق)

amidi 3-



3) Nedban 50 mg (ق)

le matin 3-

4) Amep 5 mg (ق)

49,40

05.22.10.41.59 elhouda.taleb@gmail.com  
Téléphonie : 0522104159  
Fax : 0522104159  
N° 1, 1er Etage Rue 3ème  
Quita - Casablanca



SPÉIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE, DIABÉTOLOGIE,  
MALADIES MÉTABOLIQUES ET NUTRITION

اختصاصية في أمراض الغدد، داء السكري،  
أمراض الأيض والغذاء

- Diplômée de la Faculté de Médecine, Casablanca.
- Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca.
- Diplôme Universitaire d'Endocrinologie et Métabolismes de la transition, Paris.

- دريجة كلية الطب بالدار البيضاء.
- طبيبة ماطلبة ساهمة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء.
- دبلوم جامعي في أمراض الغدد والأيض أثناء الانتقال إلى مرحلة البلوغ باريس.

Casablanca Le : 02/06/23

## ORDONNANCE MÉDICALE

Mr. ... houdi Fatma

N° 100

AS

Bandage

glycémie

(S)

lazoprim

3mg

(S)

AS

Seringue

PHARMACIE MARAM

Dr. DERIAZIZA

otissement Youssra, Lot 115

Zouhir CASABLANCA

DR. TALEB EL HOUDA F.Z.  
Spécialiste en Endocrinologie &  
Diabetologie, Maladies Métaboliques et  
Nutrition  
N° 100, Avenue Ibn Rochd  
Quartier Al Attarine, Casablanca, Maroc



05 22 10 41 59



elhouda.taleb@gmail.com



N°48, 1er étage, Rue 2, Rond Point  
Chahdia, Oulfa, Casablanca